

Avis sur projet PLU arrêté de St-Germain-les-Belles_87

DUPOUY Patricia <patricia.dupouy@intradef.gouv.fr>

mercredi 2 août 2017 à 17:00 réception

À : mairiedesaintgermainlesbelles@orange.fr

Réponse de l'Établissement du Service d'Infrastructure de la Défense (ÉSISID) de Bordeaux :

Objet : 87 – Avis sur le projet de PLU arrêté de la commune de Saint-Germain-les-Belles.

V/Réf : lettre du 25 juillet 2017 de la commune de Saint-Germain-les-Belles.

A l'attention de monsieur le Maire de Saint-Germain-les-Belles.

Monsieur le Maire,

Par correspondance de référence, vous demandez à l'ÉSISID de Bordeaux d'émettre un avis sur le projet de PLU arrêté de votre commune.

Le ministère des Armées n'ayant ni emprise, ni servitude sur le territoire de la commune de Saint-Germain-les-Belles, l'ÉSISID de Bordeaux n'émet aucune observation particulière sur son projet de PLU arrêté et ne souhaite pas y rester associé.

Respectueusement.

Patricia DUPOUY

L'Établissement du Service d'Infrastructure de la Défense de BORDEAUX instruit les dossiers d'urbanisme (Nouvelle Aquitaine, ex Midi-Pyrénées et une partie du département de la Vendée) pour le compte du Ministère des Armées.

Les correspondances sont à adresser uniquement à « monsieur le Directeur de l'ÉSISID de Bordeaux ».

ÉSISID de Bordeaux

DIV PLAN/BACSD/Cellule Urbanisme

CS 21152

33068 BORDEAUX Cedex

Toutefois, les demandes de construction d'une hauteur supérieure ou égale à 50 mètres (implantation d'éolienne, de mât de mesure, de pylône, de château d'eau, ...) ainsi que les demandes de photovoltaïque supérieure à 500m² (ramenée à 50m² si le projet est situé dans un carré de 3 000m par 3 000m en bout de piste d'un aérodrome militaire) doivent être adressées à la Sous-Direction Régionale de la Circulation Aérienne Militaire Sud qui interroge les différents intervenants du Mindéf et fait une réponse collégiale :

SDRCAM SUD 50.520

Division Environnement Aéronautique

Base Aérienne 701

13661 Salon de Provence Air